

OBJET :
Tableau annuel
d'avancement au Grade
d'Adjoint administratif
territorial principal
2ème classe

ARRETE DU MAIRE

Madame Le Maire de la Commune de LE SOLER,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
VU l'avis du comité technique en date du 19/07/2021,
VU l'arrêté en date du 05/08/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

- A R R E T E -

ARTICLE I – Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Madame GARCIA Stéphanie	Adjoint administratif - Echelon 7	01/01/2022

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

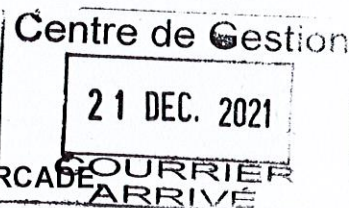
ARTICLE II – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE SOLER, le 03/12/2021

Madame le Maire,



Armelle REVEL-FOURCADE



Le Maire :

· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

· Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de

deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Signature de l'agent